

RENCONTRES SCN ASA : OK AU NIVEAU NATIONAL MAIS PEU D'EFFET SUR LE TERRAIN

LA **CFDT** A RENCONTRE LE DIRECTEUR DU SCN ASA A PLUSIEURS OCCASIONS, EN PRESENCE DE SON ADJOINTE, L'INSPECTEUR TECHNIQUE, DU RH ET DU RESPONSABLE DE LA PSC. LE DIALOGUE A TOUJOURS ETE CONSTRUCTIF ET BIENVEILLANT, EMPREINT D'ECOUTE ET DE PARTAGE, AVEC DES AVANCEES NOTABLES ... MAIS ÇA NE SEMBLE PAS RUISSELER JUSQU'AUX CTAS...

ASTREINTES DE FIN D'ANNEE

Il y a aujourd'hui des injonctions contradictoires et non réglementaires : il est imposé des RTT aux personnels et en même temps, il est demandé de tenir des astreintes.

Une négociation est en cours pour la révision de l'accord cadre ARTT mais l'administration l'a suspendu au regard du contexte national. Il n'y a donc aucune avancée concernant les astreintes.

Dans l'attente, la **CFDT** a suggéré d'arrêter les RTT imposées en fin d'année, et, pour les sites fermés, de positionner les ASS en télétravail, avec continuité de service par binôme. Cette proposition a été jugée intéressante par le SCNASA.

La **CFDT** a demandé également de clarifier la notion d'intervention en urgence, pour les évènements, lors des heures non ouvrées, avec une harmonisation des pratiques pour l'ensemble des CTAS, dans un souci d'équité. Pour 2025, il est prévu de suivre les modalités de la note de 2023 pour les astreintes lors des fêtes de fin d'année, avec les RTT employeur et le volontariat, dans l'attente d'un sondage initié par le SCNASA à destination de tous les travailleurs sociaux.

TELETRAVAIL

Au 31/12/2024, 440 agents ont l'accord pour télétravailler. Certains postes sans équipement ni clé Token pénalisent malheureusement des ASS.

La **CFDT** interpelle la direction suite à des dysfonctionnements ou interprétations du texte qui viennent rigidifier les conditions de travail.

Réponses apportées par le SCNASA : concernant les nouveaux arrivants : 6 mois maximum avant de pouvoir télétravailler semblerait plus ajusté que l'année demandée dans certains CTAS, et même moins quand il s'agit d'une mutation interne.

De même, l'absence du binôme ne remet pas en question le télétravail. Des rythmes de travail différents peuvent s'opérer dans les mêmes antennes.

Des précisions seront apportées dans une note ultérieurement.

Pour la direction, il faut de la souplesse dans les conditions de travail et faire remonter quand il y a difficulté !

La **CFDT** prend acte de ce message du directeur sur l'importance du bien-être au travail, dans un contexte d'intérim nombreux et d'usure au travail des agents.

ACTION SOCIALE DES ARMÉES

RENCONTRES SCN ASA : OK AU NIVEAU NATIONAL MAIS PEU D'EFFET SUR LE TERRAIN

FRAIS DEPLACEMENT ASS / CTSS

Dès février, la **CFDT** a interpellé le SCNASA sur un problème rencontré dans certains CTAS, surtout pour les ASS en gendarmerie, car les régions zonales qui mettent en paiement ont modifié les circuits, renvoyant la signature des OM mensuels vers les régions ou groupements.

De ce fait, un CTAS a revu complètement les modalités.

La **CFDT** a sollicité son réseau pour avoir une vision plus précise de la situation. Il en ressort que la quasi-totalité des CTAS ont le même procédé : la gendarmerie paie les frais de déplacement pour leur soutien : visite ressortissants, réunion / séminaire / intervention en gendarmerie, et le CTAS prend les frais pour ce qui a trait avec l'ASA : formation, réunion CTAS.

Un seul CTAS a décidé de revoir sa note et de se conformer à la convention soutien ASA / DGGN à savoir : le CTAS paie les frais pour le soutien aux ressortissants et la Gendarmerie paie les formations.

Pour quasiment toutes les régions, il est indiqué aux ASS que seuls les frais de missions dans le cadre des prises en charge directes seront pris en compte.

Pour les ASS en gendarmerie, il est compliqué de déjeuner dans des restaurants conventionnés ou de solliciter des prises en charge directes, d'une part car cela demande de l'anticipation pour faire signer le commandant du groupement ou de région avant le départ en mission, et d'autre part, il est difficile de prévoir exactement le timing des visites.

De ce fait, des ASS ne font plus de visite ou des ASS paient elles-mêmes leur frais sans remboursement.

Le SCNASA a rencontré la DGGN en mai. Suite à cette rencontre, le protocole va être modifié et va préciser clairement ce que la DGGN prend en charge, à savoir, tout déplacement, soutien aux ressortissants, réunion, action collective, information en lien

avec la gendarmerie, sans nécessité de prise en charge directe. La refonte du protocole a été signée par le directeur du SCNASA début juillet et est en attente de la signature de la DG.

La **CFDT** est heureuse de constater la réactivité de chacun des acteurs pour faciliter le travail des ASS en Gendarmerie mais se questionne sur ce délai de signature de la DG.

DISPOSITIF DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ASS

6 ASS ont fait appel à ce dispositif et 20 sont suivis.

La **CFDT** fait remarquer que certaines collègues se sont vues essuyer un refus lors de l'appel en disant qu'il n'y avait pas de contrat avec l'action sociale des armées. Le directeur va signifier ce problème au service prestataire et va rediffuser l'information de cette possibilité de prise en charge, en rappelant aussi la possibilité de saisine lors des événements et/ou si un besoin collectif est exprimé dans un secteur en difficulté.

La **CFDT** remercie la direction pour avoir fait le rappel de cette note rapidement après nos rencontres.

IGESA ET SA COMMUNICATION

La **CFDT** demande que les ASS soient informés en avance de phase ou à minima en même temps que les armées, afin de ne pas découvrir les évolutions par les usagers.

FORMATION SUR PARIS

Problème de délai de prévenance (6 à 8 semaines) et problème d'hébergement.

Proposition SCNASA : Réservation de principe et annulation des chambres si pas de confirmation 2 semaines avant le début de la formation.

La **CFDT** se félicite de la mise en œuvre de cette règle très rapidement.

ACTION SOCIALE DES ARMÉES

RENCONTRES SCN ASA : OK AU NIVEAU NATIONAL MAIS PEU D'EFFET SUR LE TERRAIN

JOURNÉE ASA DU 20/03/2025

Il y a beaucoup de regrets des agents. Dans certains CTAS, aucune place n'a été laissée à la créativité des antennes. Un seul et même mode opératoire a été imposé par les directions, quand d'autres ont créé une journée partenaires pour les blessés, ce qui n'était pas l'objectif recherché.

La **CFDT** demande que la confiance soit accordée aux antennes, ASS et AASAN, en laissant la place à la créativité et la particularité de chaque antenne, et également en permettant à plusieurs antennes de se réunir. Le directeur valide cette proposition.

MAL ÊTRE DE LA FILIÈRE SOCIALE

La **CFDT** alerte sur le nombre d'ASS qui la sollicite pour du mal-être au travail, non pas lié aux situations difficiles qu'ils peuvent soutenir mais en raison d'un problème de management ou de relation, de proximité ou de la direction.

Sur tous les CTAS ou CASOM, il est constaté un manque de confiance de la hiérarchie, à tous les niveaux, à l'égard des ASS :

- Manque de souplesse dans leur travail comme par exemple l'obligation de faire un long

déplacement pour des réunions qui peuvent se faire en visio,

- Contrôle systématique des outils de communication ou diffusion par les DCTAS alors que cela relève éventuellement du cadre de proximité,
- Difficulté à accorder le télétravail, ou limitation en cas de congés ou maladie du binôme,
- Obligation de recourir au même rythme de travail au sein d'une antenne,
- Des CREPs avec le cadre « aptitudes à exercer des fonctions supérieures » non renseigné, ou des règlements de compte inadaptés dans les CREP, qui démontre un manque de reconnaissance,

Les ASS et CTSS sont de cat A, elles et ils ont de grandes capacités de gestion des situations, de conscience professionnelle donc laissons-les travailler !

Le directeur reconnaît que certains comportements ne sont pas acceptables, quel que soit le niveau dans la hiérarchie et invite chaque ASS ou CTSS rencontrant ce genre de difficulté dans leur CTAS à les faire remonter pour que les choses changent : remontée via la **CFDT** ou en direct, ou via le registre de prévention notamment.

La direction du SCN ASA est à l'écoute, et globalement en accord avec les remontées et les demandes **CFDT**. C'est très bien mais ne suffit pas, il faut maintenant que tout cela soit pris en compte par les CTAS et décliné auprès de tous les agents.

La **CFDT** continuera à faire remonter toutes les critiques, positives comme négatives, afin que le mal être croissant de la filière sociale n'aboutisse pas à une explosion des TPS – Troubles Psycho Sociaux

Paris, le 14 octobre 2025